

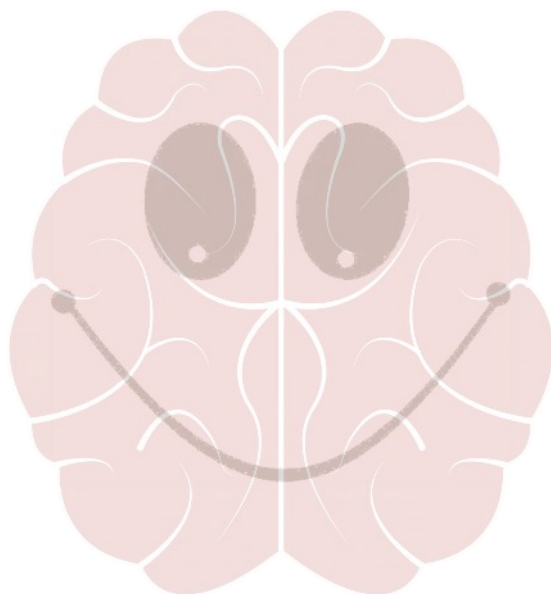
CONCOURS AMATEUR

Réaliser un dessin d'humour sur le thème

« L'Intelligence de l'Humour »

Ouvert aux 3/5ans – 6/8 ans – 9/11 ans – 12/16 ans – adultes

Le concours est doté de **1000 € de prix** et de **plusieurs entrées au parc du Futuroscope** offertes par la **MAIF**, partenaire du salon depuis de nombreuses années.



Adresser les dessins avant le **1er mars 2026** au :

Centre International de la Caricature,
du Dessin de Presse et d'Humour,

7 Route du Château d'Eau, 87590 Saint-Just-le-Martel

salon.humour@wanadoo.fr

05 55 09 26 70



Règlement du concours amateur

Article 1 – Le Salon International de la Caricature, du Dessin de Presse et d’Humour de Saint-Just-le-Martel organise un concours de dessin amateur. Ce concours a pour thème « L’Intelligence de l’Humour ».

Article 2 – Le concours de dessin est ouvert selon les catégories suivantes : 3/5ans – 6/8 ans – 9/11 ans – 12/16 ans – adultes. La participation est gratuite.

Article 3 – Le dessin doit être réalisé sur une feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) sans légende ; toutes les techniques et moyens plastiques peuvent être utilisés. Le nom, prénom, adresse et l’âge du participant devront être mentionnés au dos de la feuille. Pour participer, envoyez ou déposez le dessin ainsi qu’un exemplaire du règlement du concours signé à l’adresse salon.humour@wanadoo.fr ou l’adresse postale de l’association : Saint Just Culture Loisirs, 7 Route du Château d’eau, 87590 Saint-Just-le-Martel.

Article 4 – Le dessin doit respecter les **codes du dessin d’humour**. Le dessin d’humour combine image et texte, et permet de transmettre ou critiquer une opinion de manière drôle ou satirique.

Article 5 – Le jury est composé de plusieurs personnes dont : 2 dessinateurs professionnels, le représentant du partenariat, des membres de l’association.

Article 6 – Lancement du concours le vendredi 3 octobre 2025. Envoi des dessins jusqu’au 1^{er} mars 2026.

Article 7 – Les dessins ne seront pas retournés, sauf demande particulière, les dessins des lauréats seront exposés sur le site internet du salon et les réseaux sociaux ainsi qu’à l’espace Loup lors de la remise des prix.

En envoyant son dessin, chaque participant autorise l’utilisation de son dessin, certifie qu’il est titulaire des droits d’auteur, et qu’il autorise l’organisateur à le reproduire et à l’utiliser gratuitement dans tout support de communication de l’association.

Article 8 – Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. La participation au concours implique l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 9 – L’organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devrait en tout ou partie être modifié, prolongé ou annulé.

Article 10 – Lots : 1000 € de prix et des entrées au Futuroscope offertes par la MAIF, partenaire du concours aux enfants des catégories 9/11 ans et 12/16 ans.